



SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE 2025

Compte de résultat

Charges

	2025	2024
Charges d'exploitation (I)	26 521,13 €	22 188,85 €
Achats	2 707,45 €	1 397,96 €
Autres charges externes	448,17 €	662,09 €
Autres services extérieurs	17 868,13 €	18 925,62 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	5 497,38 €	1 203,18 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	279,86 €	233,05 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	26 800,99 €	22 421,90 €
Solde créditeur		
Excédent		3 776,89 €

Produits

	2025	2024
Produits d'exploitation (I)	26 163,23 €	25 910,13 €
Cotisations	16 215,74 €	15 192,47 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	9 947,49 €	10 717,66 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	12,90 €	170,00 €
Produits exceptionnels (III)	209,39 €	118,66 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	26 385,52 €	26 198,79 €
Solde débiteur		
Déficit	-415,47 €	



SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE 2025

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	1 380,47 €	0,00 €	1 380,47 €	78,61 €
Total 2	1 380,47 €	0,00 €	1 380,47 €	78,61 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	32 802,93 €	0,00 €	32 802,93 €	30 595,38 €
Total 3	32 802,93 €	0,00 €	32 802,93 €	30 595,38 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 776,89 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 776,89 €
Total Actif			34 183,40 €	34 450,88 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	36 166,12 €	32 389,23 €
Report à nouveau)	-1 807,69 €	-1 807,69 €
Résultat)	-415,47 €	3 776,89 €
Total 1	33 942,96 €	34 358,43 €
Autres fonds syndicaux		
	Net	N-1
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	240,44 €	92,45 €

Total 4	240,44 €	92,45 €
	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	34 183,40 €	34 450,88 €

SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2025

Les états financiers de SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes:

Total du bilan	34 183,40 €
Total des produits	26 385,52 €
Résultat de l'exercice	-415,47 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2025, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant «rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail», et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	1 380,47 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants:

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2025
Réserves	32 389,23 €	3 776,89 €		36 166,12 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	-1 807,69 €			-1 807,69 €
Résultat	3 776,89 €		4 192,36 €	-415,47 €
Total Fonds Syndicaux	34 358,43 €	3 776,89 €	4 192,36 €	33 942,96 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE a enregistré en comptabilité pour 26 176,13 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous:

Ressources courantes	
Cotisations	62 737,01 €
Reversement de cotisations	- 46 521,27 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	9 947,49 €
Produits financiers	12,90 €
Total des ressources courantes	26 176,13 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DU BASSIN DE LA GARONNE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 25 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.